

**SUPPLÉMENT N°5 au
N° 203 NOVEMBRE 2008
SOMMAIRE**

P. 2 - 4 SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

**Élections professionnelles
Mardi 2 décembre 2008**



SNES-FSU
Syndicat National des
Enseignements de
Second degré



SNEP-FSU
Syndicat National de
l'Éducation Physique



SNUEP-FSU
Syndicat National Unitaire
de l'Enseignement
Professionnel



SNUipp-FSU
Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, des
Professeurs d'école
et des PEGC



FSU
Fédération
Syndicale
Unitaire

NON TITULAIRES ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION, D'ORIENTATION

UN VOTE QUI FAIT SENS

Le scrutin du 2 décembre 2008 sera un moment important dans l'activité professionnelle de chacun des personnels titulaires comme non titulaires de notre académie appelés à élire leurs représentants. Cette année, le **SNES** et la **FSU** ont obtenu la création de **Commission Consultatives Paritaires (CCP)** pour les agents non titulaires de l'État. C'étaient les seuls personnels à qui l'État-employeur refusait le droit d'élire leurs représentants !

Le 2 décembre prochain, vous allez donc pouvoir voter pour désigner celles et ceux qui vous représenteront dans ces commissions, devant le recteur. Dans notre académie, tristement rivée à sa position de lanterne rouge métropolitaine en termes d'encadrement des élèves, où l'institution demande toujours plus à des personnels toujours plus précaires (obligation par exemple cette année de passer par la « case » vacataire), semble-t-il à la plus grande satisfaction du recteur et du ministre, cette échéance prend un relief tout particulier.

Par ailleurs, à l'heure où l'actualité économique et sociale bruit d'une crise financière qui remet en cause tous les dogmes budgétaires libéraux auxquels le gouvernement persiste à vouloir sacrifier l'éducation nationale et ses personnels, il faudra saisir l'occasion d'adresser à l'État-employeur un message sans ambiguïté. Pour exiger un service public d'éducation véritablement ambitieux pour la jeunesse, pour un véritable plan de titularisation, pour obtenir un plus grand respect pour nos missions et pour tous les personnels, le seul vote qui fait sens, c'est le vote **SNES-SNEP-SNUEP-SNUIPP**.



Les syndicats de la FSU dans l'action : campement de la précarité devant le rectorat de Nice

Qu'est-ce que la FSU ?

La FSU est une fédération de syndicats nationaux. Elle rassemble 24 syndicats regroupant les personnels intervenant dans les champs de l'Enseignement, l'Éducation, la Recherche, la Culture, la Formation, l'Insertion et plus généralement dans les trois fonctions publiques. Elle est la première fédération de la fonction publique de l'État.

ÉLISEZ DES REPRÉSENTANTS AU SERVICE DE TOUS

Depuis ses origines et progressivement, le paritarisme pratiqué par les élus SNES, SNEP, SNUEP et SNUIPP, a pu imposer dans l'éducation nationale **des droits collectifs et l'obligation pour l'administration d'offrir aux personnels des moyens de contrôle** garantissant contre l'arbitraire et les inégalités de traitement. Chacun peut mesurer quasi quotidiennement la nécessité pour les non titulaires aussi

de pouvoir se prémunir de ces dérives. Cette pratique du paritarisme, en lien avec l'ensemble de l'activité syndicale à tous les niveaux (de l'établissement jusqu'au ministère), a fait historiquement des syndicats de la FSU, première fédération syndicale de l'Éducation nationale, les porteurs **des revendications dans lesquelles la majorité des salariés du système éducatif se reconnaissent.**



ENFIN DES ÉLECTIONS POUR LES NON TITULAIRES : UNE VICTOIRE SYNDICALE

Pour la **première fois**, les **non titulaires** enseignants, d'orientation et d'éducation pourront **voter pour élire leurs représentants**. La **création de CCP** pour les personnels non titulaires, **revendication portée de longue date par le SNES et la FSU** vient enfin d'aboutir au plan

global de la fonction publique. Le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUIPP ont obtenu que **dans notre académie les personnels non titulaires puissent voter le même jour que leurs collègues titulaires** et aux mêmes urnes le mardi 2 décembre 2008.

TROP DE COLLÈGUES PRIVÉS DU VOTE !

Le SNES avec les autres syndicats de la FSU a dénoncé les conditions injustes imposées par le ministère pour être électeur (un contrat de six mois et en poste avant le 2

novembre). De fait des milliers de non titulaires, que l'administration utilise pour des durées différentes puis jette comme des kleenex, vont être écartés de ce scrutin historique.

ÉLARGIR LES COMPÉTENCES DES CCP : UN COMBAT SYNDICAL

La CCP traitera obligatoirement des **licenciements**, des **sanctions disciplinaires** et de **toute question d'ordre individuel** relative à la situation professionnelle. Cette création et les prérogatives constituent une étape, mais le **SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUIPP revendiquent un élargissement des compétences de la CCP**. Il est

indispensable que la CCP soit consultée pour tous les actes de gestion qui nous concernent : recrutements, vérification du barème, affectations, l'évaluation et la notation, la rémunération. Vos représentants feront de cette instance paritaire **une caisse de résonance des luttes et des revendications des personnels.**

EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ : POUR UN VÉRITABLE PLAN DE TITULARISATION

Avec leur fédération, le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUIPP revendiquent un **plan de titularisation rapide qui n'écarte aucun non titulaire**. Ce plan doit être élaboré selon des modalités adaptées à chaque secteur. Dans les enseignements de second degré, les corps de titularisation doivent être ceux des certifiés, PEPS, CPE, Co-Psy dans le respect des qualifications et spécificités des missions. **Ce plan doit s'appuyer sur l'expérience professionnelle et valoriser les qualifications et compétences acquises**. C'est une exigence qu'ils ont fait inscrire dans les discussions sur le recrutement au niveau du master.

Il faut aussi relancer la dynamique de professionnalisation des missions d'ingénierie de la formation continue des adultes que nous avons réussi à faire reconnaître dans le plan SAPIN (dernier plan de titularisation).

Les **conditions de reclassement à la titularisation doivent être améliorées**, notamment pour prendre réellement en compte les services effectués comme contractuel ou vacataire. Dans le même temps, nous exigeons **le réemploi de toutes et tous et l'abolition de la vacance, l'arrêt du recrutement de non titulaires et en parallèle la création d'emplois statutaires et l'augmentation des recrutements**. En effet, le SNES et les syndicats de la FSU, se battent pour que le gouvernement rompe avec sa logique mortifère qui consiste à ne remplacer qu'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux : mortifère pour un système éducatif dont on prétend pourtant qu'il va contribuer à l'émergence d'une « société de la connaissance » ; mortifère aussi pour les milliers d'étudiants et de précaires qui nourrissent encore l'espoir d'un véritable emploi de service public, ouvert par un État-employeur conscient de sa responsabilité sociale.

ÉLISEZ DES REPRÉSENTANTS AU SERVICE DE CHACUN

Dans la formation initiale comme en formation continue, des centaines de collègues non titulaires exercent leur métier dans des conditions difficiles, alternant bien souvent périodes d'emploi et de chômage.

La précarité reste une réalité et ne va pas en diminuant, bien au contraire. Le gouvernement accompagne sa politique de suppressions massives d'emplois, de la volonté de disposer d'un volant permanent de personnels sans garanties.

Le recours à la vacation est devenu massif et le CDI n'apporte aucune garantie aux collègues concernés.

L'un et l'autre introduisent des brèches dangereuses dans le statut de la fonction publique.



Les syndicats de la FSU dans l'action :
Barbecue de la solidarité devant le rectorat de Nice

Voter SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP, c'est se donner des représentants qui continueront à assurer le suivi de chaque situation individuelle et à interpeller l'autorité rectorale sur les problèmes personnels en s'appuyant sur

une pratique et une expérience syndicales qui ont déjà fait leurs preuves.

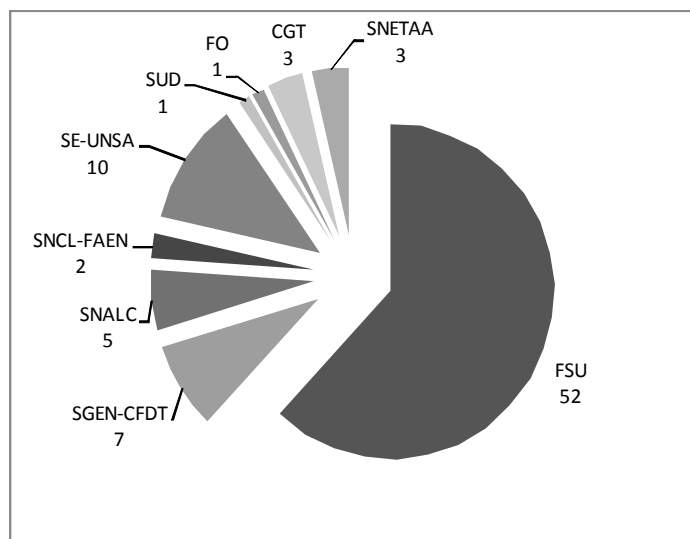
C'est aussi s'assurer d'avoir des élus qui exigeront une gestion des personnels fondée sur des règles collectives respectueuses des personnes et de leurs droits. Ils appliqueront les modes de fonctionnement et les principes (attachement à l'équité de traitement, transparence des opérations, défense de chacun dans le respect des droits des autres...)

qui ont valu à ces organisations une position majoritaire dans toutes les CAP départementales et académiques du premier et du second degré.

LES SYNDICATS DE LA PROFESSION

À l'occasion des élections professionnelles de 2005 (qui ne concernaient que les seuls titulaires), la FSU à travers ses syndicats, le SNES, le SNEP, SNUEP et le SNUipp, obtenait **52 sièges en CAPA sur 84 possibles**, soit près de **62% des sièges**. Majoritaire dans toutes les CAP d'enseignants du 1er et du 2nd degré (à l'exception de la CAPA des PLP), des CPE et des Co-Psy, elle est **la seule organisation syndicale** à proposer par ses syndicats au suffrage des collègues titulaires et non titulaires des listes dans **toutes les académies**, pour **toutes les CAP**, nationales ou académiques, et pour **toutes les CCP**.

Les syndicats de la FSU constituent **une exception dans le paysage syndical national** : alors que les autres secteurs d'activité subissent les conséquences de la **division syndicale**, l'État-employeur a face à lui, à chaque fois que les intérêts matériels et moraux de la profession sont en jeu, **un interlocuteur représentatif des personnels titulaires et non titulaires** avec lequel il ne peut pas ne pas compter. En effet, **l'histoire de la profession**, de ses mobilisations, de ses victoires, est indissociable de **celle des syndicats de la FSU**, au cœur de tous les conflits sociaux, de tous les rapports de force auxquels les personnels ont été confrontés.



À cet égard aussi, **le scrutin du 2 décembre prochain constitue un enjeu capital pour la profession**, à l'heure où en multipliant les listes concurrentes, d'autres organisations prennent la responsabilité de semer la division... Tout le contraire de ce dont **nous avons besoin pour affronter les échéances futures** ! Une profession unie, des syndicats de la FSU forts constituent notre meilleur atout.

Qui est électeur(trice) ?

Je suis maître-auxiliaire, contractuel (en formation initiale, GRETA, CFA, MGI), conseiller d'orientation intérimaire, conseiller d'éducation contractuel, vacataire, assistant de langue vivante, intervenant de langue vivante à l'école primaire, à temps complet ou temps partiel, pour une durée d'au moins six mois et en poste depuis le 2 novembre au plus tard : je vote le 2 décembre.
Je suis en congé de maladie, de maternité ou d'adoption, de paternité, de longue maladie ou de longue durée, pour formation professionnelle ou syndicale, en congé parental : je vote le 2 décembre.

Combien de votes ?

Un seul vote à la CCP académique (bulletin et enveloppes de couleur blanche).

Je vote dans mon

établissement d'affectation



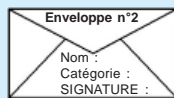
Comment ?

Insérer le bulletin de vote dans l'enveloppe n°1. Cacheter.



Ne rien inscrire sur cette enveloppe.

Insérer l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2. Cacheter.



Inscrire sur l'enveloppe n°2 : nom, prénom, catégorie, établissement et signer.

Mettre l'enveloppe n°2 dans l'urne. Signer la liste d'émargement.

Mais dans quels cas dois-je voter par correspondance :

- obligatoirement au Rectorat ?

Si je suis intervenant en langue vivante en école primaire, en congé de longue maladie, de longue durée, de formation ou parental, je vote obligatoirement au rectorat. Le matériel de vote est fourni par le rectorat. Insérer le bulletin dans l'enveloppe n°1 (ne rien inscrire sur cette enveloppe), la glisser dans l'enveloppe n°2 en inscrivant ses nom, prénom, catégorie et la signer. L'enveloppe n°2 sera glissée dans l'enveloppe n°3 pré affranchie et libellée à l'adresse du rectorat. Si je n'ai pas reçu le matériel de vote d'ici le 20 novembre, je le signale au rectorat et à mon syndicat.

- dans mon établissement ?

Si je suis en stage de formation, en voyage scolaire, en congé de maternité, en congé de maladie ou ne suis pas de service ce jour-là, ou pour toute autre raison : je me procure le matériel de vote (le bulletin et les trois enveloppes) auprès du chef d'établissement au plus tôt. Insérer le bulletin dans l'enveloppe n°1 (ne rien inscrire sur cette enveloppe), la glisser dans l'enveloppe n°2 en inscrivant ses nom, prénom, catégorie, établissement et la signer.

Sur chaque enveloppe n°3, je note : "Elections Paritaires". J'envoie immédiatement mon vote à mon établissement. **Tous les votes par correspondance (rectorat ou établissement) doivent impérativement emprunter la voie postale et être arrivés avant 17h le 2 décembre.**

ÉLISEZ DES REPRÉSENTANTS... REPRÉSENTATIFS, ACTIFS, COMPÉTENTS.

Les syndicats de la **FSU, première fédération de l'Éducation nationale et de la Fonction publique d'État**, proposent à vos suffrages des représentants au service de tous dans la défense des intérêts collectifs, et de chacun dans la défense des dossiers individuels.

Dans un scrutin « de sigles », où les organisations syndicales ne sont pas tenues de fournir des noms de candidats (ce qui explique le grand nombre de listes, présentées y compris par des organisations très minoritaires, voire marginales, qui

ignorent tout des dossiers et des personnes concernées), seuls les syndicats de la FSU sont en mesure de garantir aux **maîtres auxiliaires, aux contractuels ou vacataires enseignants, d'éducation ou d'orientation, aux assistants de langue vivante, aux intervenants en langue vivante en primaire**, qu'ils seront représentés dans les CCP par des collègues à leur image, présents dans les établissements, exerçant sous le même statut (et les mêmes contraintes)... et qui seuls auront la légitimité requise pour parler en votre nom.



ARAUD-RAZOU
Isabelle



CHAMPEUSSIN
Anne-Marie



CISSE
Ibrahim



GERTOSIO
Fabien



LEGLISE
Dorothée



LEPERLIER-GUÉTIN
Chantal

ARAUD-RAZOU Isabelle - Contractuelle - Biotechnologies - Lycée Honoré d'Estienne d'Orves - Nice - 06

CHAMPEUSSIN Anne-Marie - Contractuelle - Economie-Gestion - Lycée Honoré d'Estienne d'Orves - Nice - 06

CISSE Ibrahim - Vacataire - Lettres modernes - Collège Capron - Cannes - 06

DE BENGY Renaud - Contractuel - Histoire-Géographie - Collège Henri Wallon - La Seyne sur mer - 83

GERTOSIO Fabien - Maître auxiliaire - EPS - Lycée Beaussier - La Seyne sur mer - 83

HAMOUDA Kabil - Contractuel - Sciences Physiques - LP Auguste Escoffier - Cagnes sur mer - 06

LÉGLISE Dorothée - Maîtresse auxiliaire - Hotellerie - Lycée Paul Augier - Nice - 06

LEPERLIER-GUÉTIN Chantal - Anglais



SNES-FSU
Syndicat National des
Enseignements de
Second degré



SNEP-FSU
Syndicat National de
l'Éducation Physique



SNUEP-FSU
Syndicat National
Unitaire de
l'Enseignement
Professionnel



SNUipp-FSU
Syndicat National
des Instituteurs,
des Professeurs d'école
et des PEGC

Le 2 décembre, avec le SNES, le SNEP, le SNUEP, le SNUipp, mon vote a du SENS !



FSU
Fédération
Syndicale Unitaire